



# Information sur les coûts d'entrée et coûts récurrents des produits bilatéraux (PLCI et INAMI) du produit Stars for Life conformément à l'arrêté royal du 24 janvier 2025

Information au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**AXA Belgium prélève des coûts pour la gestion du produit de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés :**

## STARS FOR LIFE - PENSION LIBRE COMPLÉMENTAIRE POUR INDÉPENDANTS (PLCI)

### 1 Coûts d'entrée : 6%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée.

6% est un maximum.

Le pourcentage effectif est repris dans les conditions particulières.

### 2 Coûts récurrents : 0,10%

Un forfait de 1,50 EUR/mois est prélevé sur la réserve constituée. Le montant du forfait pourrait être revu dans le courant du contrat. Le pourcentage annuel de 0,10% représente le poids médian du forfait de 1,50 EUR/mois, poids calculé annuellement pendant 15 ans en simulant une évolution de la réserve constituée sur base d'une contribution annuelle moyenne pendant 15 ans.

## STARS FOR LIFE - INAMI

### 1 Coûts d'entrée : 6%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée.

6% est un maximum.

Le pourcentage effectif est repris dans les conditions particulières.

### 2 Coûts récurrents : 0,08%

Un forfait de 1,50 EUR/mois est prélevé sur la réserve constituée. Le montant du forfait pourrait être revu dans le courant du contrat. Le pourcentage annuel de 0,08 % représente le poids médian du forfait de 1,50 EUR/mois, poids calculé annuellement pendant 15 ans en simulant une évolution de la réserve constituée sur base d'une contribution annuelle moyenne pendant 15 ans.

### Attention :



Les pourcentages ci-dessus concernent exclusivement les coûts d'entrée et coûts récurrents. Mais d'autres types de coûts peuvent aussi être appliqués, tels que les frais prélevés à l'occasion d'un transfert de réserve. Vous trouverez de plus amples informations sur ces autres coûts dans les conditions générales du contrat.